

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 416

**Commission :** Culture - Vie associative - Animation - Education -  
Enseignement supérieur

Dossier : 160793

**Direction en charge :** Animation, Jeunesse et Vie Associative

**Objet :** Centre des Congrès. Contrat d'affermage intervenu avec la Société SECCSE en date du 21 décembre 2005. Avenant n° 7. Grille tarifaire pour 2018 et 2019. Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 23/09/2016

**Compte rendu affiché le :** 04/10/2016

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, M. Maurice VINCENT, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Florent PIGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

**Absents-Excusés :**

M. Lionel SAUGUES (pouvoir à Mme Delphine JUSSELME) Mme Pascale LACOUR (pouvoir à Mme Brigitte MASSON)  
M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Patrick NEYRET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE)  
Mme Catherine ZADRA (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER)  
Mme Stéphanie MOREAU (pouvoir à M. Olivier LONGEON) M. Jacques FRESSINET (pouvoir à M. Alain SCHNEIDER)  
M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à Mme Marie-Camille REY)

**Absents :**

Mme Marie-Hélène THOMAS

**Politique :** *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 416

**Commission :** Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Dossier : 160793

**Direction en charge :** Animation, Jeunesse et Vie Associative

**Objet :** Centre des Congrès. Contrat d'affermage intervenu avec la Société SECCSE en date du 21 décembre 2005. Avenant n° 7. Grille tarifaire pour 2018 et 2019. Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Par convention de délégation de service public approuvée en séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2005, modifiée par l'avenant n° 1 en date du 22 février 2006, la Ville de Saint-Etienne a confié pour une durée de 10 ans, à compter du 1er janvier 2006, à la société S.E.C.C.S.E. la promotion, la commercialisation et l'exploitation du Centre de Congrès de Saint-Etienne.

L'avenant n° 6 du 27 février 2016, a prorogé la durée de la convention d'affermage jusqu'au 31 décembre 2016, le temps de réaliser les consultations et études complémentaires sur les périmètres et modes de gestion les plus pertinents des différents équipements réceptifs stéphanois dédiés au tourisme d'affaires. Il a également permis d'adopter la grille tarifaire pour les années 2016 et 2017.

□ **Motivation et Opportunité :**

Cette prorogation permettrait en outre d'aligner les temporalités de fin d'exploitation du Centre des Congrès avec celle du Parc des Expositions, qui sont les deux sites majeurs en terme de tourisme d'affaires à Saint-Etienne, et d'envisager une mise en délégation globale, comme c'est le cas dans la plupart des grandes villes françaises.

Une telle globalisation favoriserait aussi les synergies de ces deux équipements grâce à de potentielles offres mieux intégrées qui permettraient d'optimiser la promotion de la "destination Saint-Etienne" et de mieux répondre aux besoins du marché. Elle permettrait également d'envisager de rattacher éventuellement d'autres équipements dédiés au tourisme d'affaires présents sur l'agglomération.

La gestion du Centre des Congrès de Saint-Etienne constitue un service public qui s'inscrit dans une logique de continuité. En ce sens, il n'est donc pas possible d'envisager son interruption au 31 décembre 2016.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est donc nécessaire de prolonger la convention en cours jusqu'au 31 décembre 2017.

□ **Contenu :**

Afin de permettre la continuité de l'exploitation du Centre des Congrès et en application de l'article 36 3° du décret n°2016- 86 du 1er février 2016 relatif au contrat de concession", il est nécessaire de formaliser par voie d'avenant n° 7 à la convention initiale, l'adoption de cette nouvelle échéance ainsi que la fixation de la nouvelle grille tarifaire pour 2018 et 2019 qui dépasse de 2 ans le terme du contrat. Cette temporalité est en effet nécessaire à la commercialisation des espaces dont les organisateurs de congrès anticipent très fortement la réservation.

L'évolution des tarifs concernés est établie sur les bases suivantes :

- maintien des prix de location de l'amphithéâtre ;
- augmentation des autres tarifs de 2 % pour 2018. Ils restent ensuite inchangés pour 2019 ;
- poursuite de la politique de remise "saisonniers", "fidélité" ou "partenaire" sur les mêmes bases.

Le présent avenant a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres en date du 20 septembre 2016, la valeur estimée du contrat étant augmentée de 9,09%.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne.

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC : 80.000,00 € annuel au titre des sujétions particulières d'exploitation.

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>	80.000,00 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'assemblée communale de bien vouloir :

- approuver les dispositions de l'avenant n° 7 prolongeant jusqu'au 31 décembre 2017 la durée du contrat d'affermage conclu avec la SECCSE pour l'exploitation du Centre des Congrès ;
- adopter la grille tarifaire applicable à la commercialisation de cet équipement pour les années 2018 et 2019,
- autoriser M. le Maire, ou son adjoint ayant reçu délégation, à signer le présent avenant dont un exemplaire restera joint au dossier.

**Décision :** Proposition adoptée

**Imputation budgétaire**

**Résultat du vote :** 54 voix pour, 0 voix contre, 4 abstention(s)

BP 2017 chapitre 67 article 67443

**Pour Extrait,  
Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué**

**Denis CHAMBE**